

Réf: Dossier 349214

Avis de constitution

SOCIETE « LA PHARMACIE D'AUJOURD'HUI »

Siège BINGERVILLE, CITE FEH KESSE, AU REZ DE
CHAUSSE DE LA RESIDENCE NEHEMIE, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 24/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA PHARMACIE D'AUJOURD'HUI »

Objet : La société a pour objet en Côte D'ivoire et à l'Étranger :

L'exercice de la profession de pharmacien.

Notamment, en matière de :

- La vente de médicaments et produits pharmaceutiques ou parapharmaceutiques ;
- Les conseils aux clients, en leur fournissant des informations correctes quant à l'utilisation appropriée des médicaments ;
- L'exécution de préparations officinales ;
- La promotion de produits pharmaceutiques ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

D'une manière générale, toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires

ou connexes, susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social BINGERVILLE, CITE FEH KESSE, AU REZ DE CHAUSSE DE LA RESIDENCE NEHEMIE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) Mlle DIALLO FATOUMATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10476 du 14/10/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62842/GTCA/RC/2024 du 14/10/2024

